

## Grande enquête nationale IPCF

Pression fiscale, médias sociaux ou encore législation anti-blanchiment : 1.500 comptables-fiscalistes nous disent tout!

- 93% des professionnels du chiffre ayant participé à l'enquête estiment que la pression fiscale s'intensifie
- 70% d'entre eux considèrent que leurs clients ne sont pas bien formés en gestion
- 64% souhaitent suivre des formations sur la gestion du stress et du temps
- 60% observent une amélioration des applications "e-government"

Désireux de faire entendre la voix de ses 6.000 membres et stagiaires à l'occasion de son vingtième anniversaire, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a mené du 25 avril au 15 mai 2013 une grande enquête nationale auprès de ceux-ci. **L'initiative a suscité un grand engouement auprès d'un quart des comptables-fiscalistes IPCF**: plus de 1500 réponses ont été obtenues !

D'après **Jean-Marie Conter**, Président de l'IPCF : "*Ce taux de participation extraordinaire nous indique qu'une mise au point est plus que nécessaire quant au véritable rôle à jouer par le comptable-fiscaliste dans notre économie. Nos représentants politiques doivent se rendre à l'évidence : plutôt que de stigmatiser les professionnels du chiffre, il serait plus opportun de les mettre en valeur et de les soutenir dans leur mission de conseiller privilégié des entrepreneurs, des indépendants et des professions libérales !*"

► **Selon 93% des sondés, la pression fiscale actuelle est à la hausse !**

De l'avis unanime des professionnels du chiffre, la pression fiscale tend actuellement à s'accroître. "*Il importe de souligner que le constat porté par les comptables-fiscalistes agréés, lesquels sont actifs au coeur au tissu économique tant national que régional, fait directement écho du ressenti des entrepreneurs belges!*", précise **Xavier Schraepen**, Vice-Président de l'IPCF.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>

**► Crise économique et retard de paiement: une réalité!**

L'enquête révèle que 63 % des comptables constatent des difficultés dans la récupération de leurs honoraires. L'IPCF s'inquiète vivement d'un pourcentage alarmant particulièrement révélateur de la crise économique actuelle. Signalons que l'IPCF avait adressé gratuitement en 2012 à l'ensemble de ses membres un guide pratique consacré à la récupération de créances.

**► Les connaissances en gestion des entrepreneurs sont insuffisantes**

Le constat est sans appel: près de 70% des comptables-fiscalistes agréés estiment que leurs clients ne disposent pas de connaissances suffisantes en gestion. L'IPCF souhaite tirer la sonnette d'alarme auprès des centres de formation. En cette période économique difficile, il semble impératif de veiller à ce que les entrepreneurs soient en mesure de gérer au mieux leur entreprises.

**► Applications e-government : une amélioration est observée!**

Au travers des résultats de l'enquête menée par l'IPCF, il apparaît que les comptables-fiscalistes agréés reconnaissent une amélioration de la qualité des applications électroniques tels qu'Intervat, Tax-on-Web et Biztax. *"C'est une réalité, l'Administration a veillé à améliorer le confort d'utilisation des outils d'e-government mis à la disposition des professionnels du chiffre. La profession salue ces efforts et, en raison de certaines défaillances, espère vivement que ceux-ci seront poursuivis."*, poursuit Jean-Marie Conter.

**► E-facturation électronique et législation anti-blanchiment: comment faire face aux nouveaux enjeux?**

Dans le cadre de l'exercice de leur profession, les comptables-fiscalistes agréés se doivent de constamment s'adapter à de nouvelles réalités tant économiques que juridiques. Les résultats de l'enquête indiquent que 49 % des professionnels du chiffre ne se sentent pas encore suffisamment informés au sujet de la mise en application de la facture électronique et que 44% estiment ne pas encore être suffisamment préparés pour appliquer la loi anti-blanchiment. L'Institut s'engage à redoubler ses efforts pour accompagner et former ses membres au mieux pour faire face à ces nouveaux enjeux.

**► La profession face au stress**

A la question "Pensez-vous qu'il soit utile que les membres aient accès à des formations sur la gestion du stress et du temps?", 64% des comptables-fiscalistes agréés répondent par l'affirmative. L'IPCF constate que les professionnels du chiffre sont stressés. *"Exercer une profession qui exige une grande rigueur et une forte aptitude au conseil est difficilement réalisable dans le contexte actuel. La profession vit en effet sous une menace constante de répression et d'amendes. Signalons également que les comptables-fiscalistes sont confrontés à une tolérance zéro relative au respect des délais. Par ailleurs, la perspective d'une indisponibilité imprévue d'un outil d'e-government constitue également un source d'angoisse réelle. En phase Il importe que les professionnels du chiffre soient soutenus par les représentants politiques afin de leur permettre d'accompagner au mieux leurs clients! "*, insistent Jean-Marie Conter et Xavier Schraepen. L'IPCF, de son côté, poursuivra l'organisation de formations relatives à la gestion du temps et du stress.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>



Bruxelles, le 13 juin 2013  
Communiqué de presse

**A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)**

*Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.*

*En Belgique, seules les personnes disposant d'une agréation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.*

*Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agréation légale requise du comptable(-fiscaliste).*

*L'Institut compte 6.000 membres et stagiaires.*

[www.ipcf.be](http://www.ipcf.be)

<b>Contacts presse</b>	<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Tel</b>	<b>E-mail</b>
<b>IPCF</b>	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>